

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00119
Numéro SIREN : 880 801 014
Nom ou dénomination : AB PROJETS IMMOBILIERS

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2023 sous le numéro de dépôt 6875



AB PROJETS IMMOBILIERS
EURL au capital de 10 000 euros,
immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le numéro 880 801 014,
dont le siège social est situé : 1 RUE GIRAUD AMIC 84470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 4 JUILLET 2023

L'an 2023,
le 4 juillet,
à 10 heures,

Au siège social, 1 RUE GIRAUD AMIC 84470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE

Monsieur Alexandre BARTHE, demeurant 1 RUE GIRAUD AMIC 84470 CHÂTEAUNEUF-DE-GADAGNE

Propriétaire de la totalité des 1000 parts sociales de 10,00 euros chacune émises par la société AB PROJETS IMMOBILIERS,

Associé unique et seul Gérant de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Alexandre BARTHE.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Alexandre BARTHE, associé unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Fixation de la rémunération du Gérant ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

DÉCISION 1

L'associé unique décide que :

Monsieur Alexandre BARTHE, Gérant, ne percevra aucune rémunération pour ses fonctions à compter du 1^{er} juillet 2023 et ce, jusqu'au 30 Septembre 2023.

Il pourra cependant prétendre, au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

DÉCISION 2

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Alexandre BARTHE